

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPHRISE ATM MOBILIS

Après avoir présenté dans les chapitres précédents les différents aspects théoriques liés aux avantages fiscaux, leur importance, et leur aspect juridique, nous allons essayer d'expliquer l'influence de ces avantages sur l'investissement de l'entreprise.

L'importance de l'analyse des avantages fiscaux, leur poids dans les états financiers ainsi que leur impact sur l'investissement de l'entreprise. De ce fait, pour arriver aux fins attendues de cette étude, celle ci a été orientée vers l'entreprise Algérie Télécom Mobile (ATM) Mobilis.

Comme toute entreprise, ATM Mobilis cherche à avoir une bonne situation financière pour lui faciliter l'engagement dans des investissements et puis l'amélioration de sa place dans le marché par rapport à ses concurrents, donc l'attribution des avantages fiscaux pourrait être un outil de concrétisation de ces objectifs.

ATM Mobilis a bénéficié de ces avantages en deux temps, en 2006 et en 2012 donc elle est une base efficace pour notre analyse.

La première section de ce chapitre est consacrée aux avantages fiscaux accordés à l'entreprise, les documents et les étapes nécessaires pour l'attribution de ces avantages. La deuxième section sera consacrée à l'analyse de ces avantages en ce basant sur les documents de l'entreprise.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Section 1 : organisation de l'entreprise.

Sous section1 : Identification de l'entreprise

1- Forme juridique :

Algérie Telecom Mobile « MOBILIS » est une société par action (SPA) au capital social de 25.000.000.000 DA divisé en 100 actions la valeur de chaque action et de 1.000.000 détenus à 100% par Algérie Telecom.

2- Localisation :

son siège social est sis au quartier des affaires Bab-ezzouar (w. Alger).

3- Domaine d'activité :

La société active dans :

- la vente en détail de services en matière de téléphonie mobile ;
- l'installation et l'exploitation de réseaux téléphone mobile ;
- l'importation et la distribution d'équipement en matière de téléphonie mobile.

4- Historique et évolution :

Pour connaitre les conditions de la création de l'entreprise « Mobilis » on va parler d'une façon brève sur l'historique du secteur de la télécommunication en Algérie depuis l'indépendance :

1989-1990 : Introduction de la téléphonie mobile en Algérie (Radio Téléphonie Mobile : NMY/Nokia analogique).

Janvier 1999 : Lancement de la première GSM (Global System for Mobile) par le ministère des Postes et Télécommunications. Cette offre post payée est distribuée par les agences commerciales des télécommunications (Actels).

Août 2000 : Réforme du secteur des Postes et télécommunications : la loi 2000-03 du 5 Août 2000 ouvre le marché des Postes et télécommunications à la concurrence.

- Le ministère des Postes et télécommunications devient ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication.
- Naissance d'Algérie Poste.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- Naissance d'Algérie Télécom, regroupant les activités de téléphonie fixe et mobile.
- Création d'une Autorité de régulation de la Poste et de Télécommunications (ARPT).

10 mai 2001 : Lancement du processus d'attribution d'une 2ème licence GSM en Algérie.

11 juillet 2001 : Attribution d'une 2ème licence GSM en Algérie à Orascom Télécom.

Février 2002 : Lancement commercial du service Djezzy.

Avril 2002 : Mise en place des différents organes d'administration, de gestion et de contrôle d'Algérie Télécom. Installation du conseil d'administration de la société. Nomination de M. Messaoud Chettih en tant que Président-directeur Général et désignation des commissaires aux comptes.

Juillet 2002 : Algérie Télécom met en place une structure chargée de la gestion de l'activité mobile (Algérie Télécom Mobile).

1 er septembre 2002 : En préparation de la relance commerciale des activités de téléphonie immobile, Algérie Télécom lance l'appel d'offres constructeur (projet GSM 500 K)

1 Janvier 2003 : Présélection de trois équipements : Siemens, Huawei et Ericsson.

Février 2003 : Ericsson est choisi comme fournisseur de solutions techniques et professionnelles.

8 mai 2003 : Algérie Télécom signe le contrat GSM 500K avec l'équipementier Ericsson

3 Août 2003 : Filialisation d'Algérie Télécom Mobile sous le nom d'ATM MOBILIS.

-Mise en place du conseil d'administration et désignation de M.Mustapha Achaïbou en qualité de Président-directeur Général

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

2 décembre 2003 : Attribution de la 3ème licence GSM en Algérie, à WATANIA Télécom.

Octobre 2004 : Lancement commercial du service Nedjma.

Filiale d'Algérie Télécom, ATM Mobilis est le premier opérateur mobile en Algérie, devenu autonome en août 2003.

ATM Mobilis est une Entreprise Publique Economique en la forme légale d'une SPA créée pour une durée de 99 ans à partir du 01 janvier 2004.

Dans la même année : L'alliance avec société chinoise de technologie HUAWEI.

Arrivée à un million d'abonnés.

début 2005 : lancement d'un nouveau service prépayé « Mobiline ».

Mars 2005 : inauguration de la première agence.

Avril 2005 : deux millions d'abonnés.

Octobre 2005 : quatre million d'abonnés.

Janvier 2006 : Mobilis annonce ses cinq million d'abonnés.

Fin 2006 : six million d'abonnés.

Septembre 2009 : augmentation du capital social de 24.900.000.000 DA à 25.000.000.000 DA par réintégration des réserves.

Jusqu'à 31 Décembre 2010 :

- La part de marché s'éleva à 28,82%.
- Nombre d'abonnés 9 million d'abonnés.
- Résultat net plus de 2,9 milliard DA
- Chiffre d'affaire de 47 milliards DA.

En décembre 2011 :

- Nombre d'abonnés plus de 10 million d'abonnés.
- Résultat net plus de 6 milliards DA.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- Chiffre d'affaire plus de 53 milliards DA.

Période 2012-2013 :

Cette étape a connu un succès en termes de ressources matérielles et humaines et de la technologie de l'information, de la finance, et cela est dû aux efforts déployés par les membres du parti et les cadres qui sont encore en cours de construction.

Dans cette année ATM Mobilis a pu couvrir 19 wilayas avec le réseau de la 3^{ème} Génération (3G).

En 2014 : Mobilis couvre 16 nouvelle wilayas avec la 3G.

En 2015 : Mobilis a comme objectif de couvrir le reste des wilayas donc 13.

5- Missions et domaines de responsabilité :

5-1 Les missions de MOBILIS :

MOBILIS ambitionne d'être le leader de la téléphonie mobile en Algérie. Mobilis fixe comme objectif de contribuer au développement économique et social de l'Algérie et de favoriser le rapprochement des individus et entreprises. Pour y parvenir, elle offrira un service de téléphonie mobile de grande qualité, simple, efficace et accessible au plus grand nombre.

5-2 Les objectifs de MOBILIS :

Depuis sa création, Mobilis s'est fixé des objectifs principaux qui sont : la satisfaction client et la rentabilité financière, mais également des objectifs qui touchent les différents domaines :

Objectifs globaux :

- 1- pour assurer la qualité des développements futurs de Mobilis, élever au niveau des standards internationaux, les méthodes et les pratiques de la gestion interne.
- 2- Réussir la mise en place de la nouvelle Organisation Mobilis, et développer le professionnalisme des équipes par un management de performance.
- 3- Renforcer l'empreinte de la marque Mobilis sur le marché Algérien.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRPREISE ATM MOBILIS

- 4- Développer le chiffre d'affaires par l'acquisition de nouveaux clients, la fidélisation des clients existants et le développement des usages (Offres et services).
- 5- Demeurer à l'avant-garde technologique devant la concurrence.

Objectifs commerciaux :

- 1- Atteindre une part de marché en Parc de 40%.
- 2- Consolider le Parc post payé et prépayé.
- 3- accroître l'ARPU (Average Revenu Per User) prépayé et post payé.

Objectifs marketing et communication :

- 1- Produire des offres attractives correspondant aux besoins de chaque marché et segment.
- 2- Promouvoir les nouveaux services : WAP (Wirless Aplication Protocol) , MVPN (Multicast Virtual Private Network), VPN (Vertual Private Network).
- 3- Renforcer la présence Mobilis sur le Front de vente : affichage, points de vente, Boutique Mobilis.
- 4- Développer la communication interne pour associer les personnels au développement de l'entreprise et renforcer la motivation.

Objectifs d'infrastructures commerciales :

1. Développer le réseau VD (voix et données) pour une présence dans les wilayas, avec la possibilité de disposer de bureaux de proximité Mobilis.
2. Renforcer le réseau ventes indirectes.

Sous section2 : organisation de l'entreprise et la direction des finances et la comptabilité

1- Organisation de l'entreprise

ATM MOBILIS est constituée de 7 directions et 8 directions régionales. Elle est pilotée par le Président Directeur Général (PDG) qui préside le Comité Exécutif réunissant les principaux directeurs de structures centrales.

Un secrétaire du COMEX, de rang Directeur de Division directement rattaché au PDG, assure le suivi des travaux du COMEX et l'application des

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

décisions prises. Il assure le suivi de l'avancement des programmes transverses confiés à la cellule de coordination qui lui est directement rattachée.

Les activités de l'entreprise ATM MOBILIS sont prises en charge par deux types de structures (structures opérationnelles, structures fonctionnelles), placées sous l'autorité hiérarchique du PDG.

ATM MOBILIS est organisée selon les standards mondiaux de management, elle est dirigée par un PDG, entouré de 3 grandes divisions :

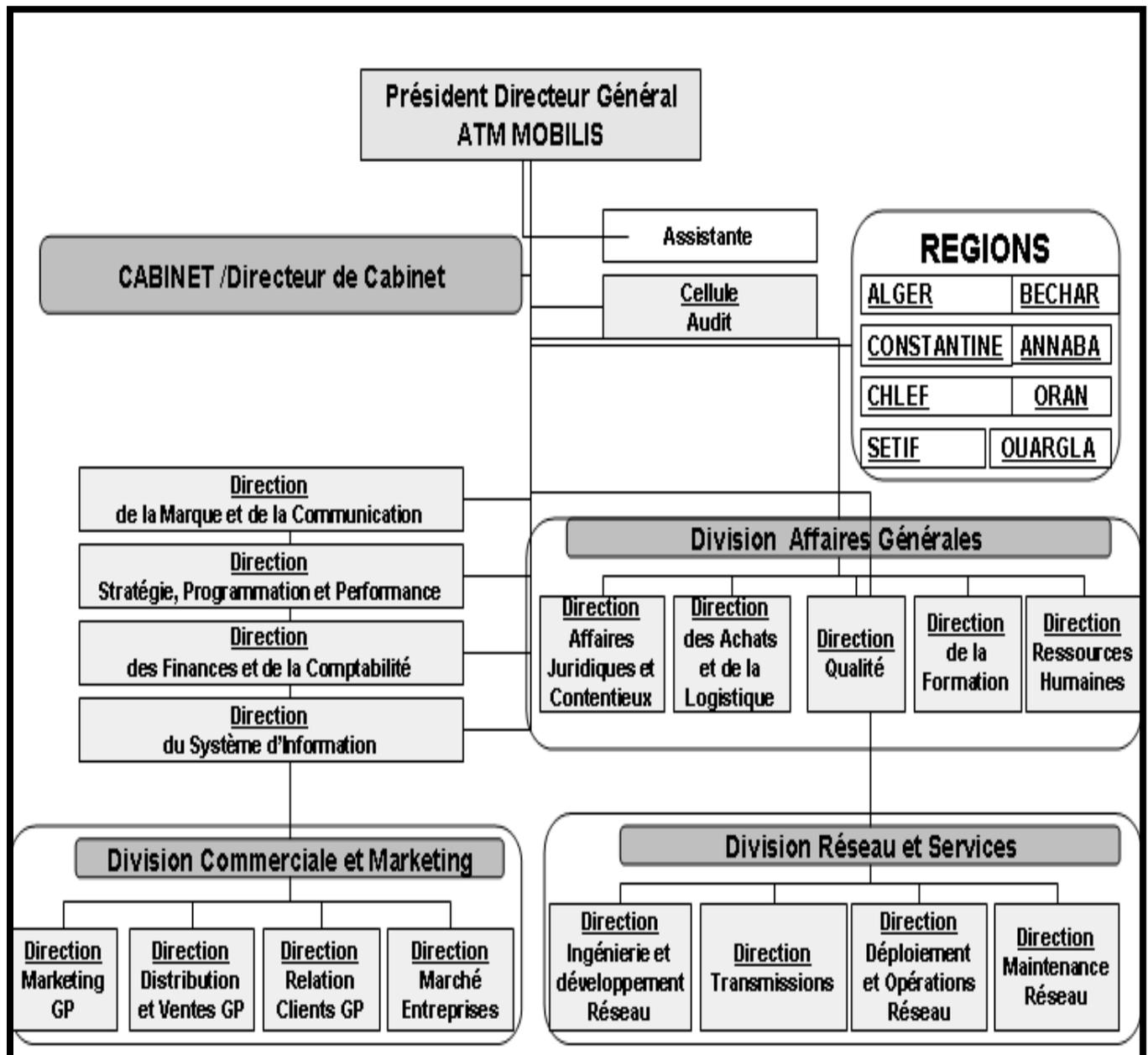
- a- Division des Affaires Générales qui regroupe 5 directions ;
- b- Division Réseau et Services composée de 4 directions ;
- c- Division Commercial et Marketing qui regroupe 4 directions.

Mobilis a opté à la mise en place de ces divisions managerielles regroupant l'autorité et le savoir faire, afin de pouvoir mener les politiques complexes coordonnées au niveau des directions, tout en garantissant une prise en charge opérationnelle du bon niveau par les structures rattachées.

Organigramme général d'ATM MOBILIS :

Schéma N°2 : organigramme général d'ATM Mobilis

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS



Source : Document interne ATM Mobilis

2- Présentation générale de la direction des finances et de la comptabilité

- **La direction des finances et de la comptabilité** : elle est chargée des opérations financières et comptables, élaboration des plans d'activité et leurs réalisations de la part des directions concernées, l'organisation et le contrôle financier et comptable et aussi le contrôle de gestion, la préparation et le contrôle des différents budgets et cela dans le but de savoir la situation financière générale.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

➤ **Les missions de la direction des finances et de la comptabilité**

a- Les missions de la direction des finances :

- La recherche des ressources financières pour l'entreprise et leurs utilisations d'une manière rationnelle ;
- La préparation des pièces comptables et fiscales de l'entreprise, et cela à travers l'application des normes et standards dans les délais légaux ;
- Le contrôle efficace des ressources financières de l'entreprise ;
- Le contrôle des évolutions journalières comptables et fonctionnelles ;
- La revérification et la publication des documents financiers, comptables, fiscaux et juridiques pour les tiers.

b- Les missions de la direction comptabilité :

- La vérification et le contrôle des pièces comptables de la société et l'enregistrement des opérations comptables selon leur ordre chronologique.
- La participation dans la préparation des budgets annuels de l'entreprise ;
- Garantir le traitement comptable des opérations réalisées entre les différentes unités ;
- La coordination avec la direction générale en fournissant les données comptables et financières de l'entreprise selon
- l'application précisée.

Organigramme de la direction des finances et la comptabilité :

La direction des finances et comptabilité composée de trois sous direction :

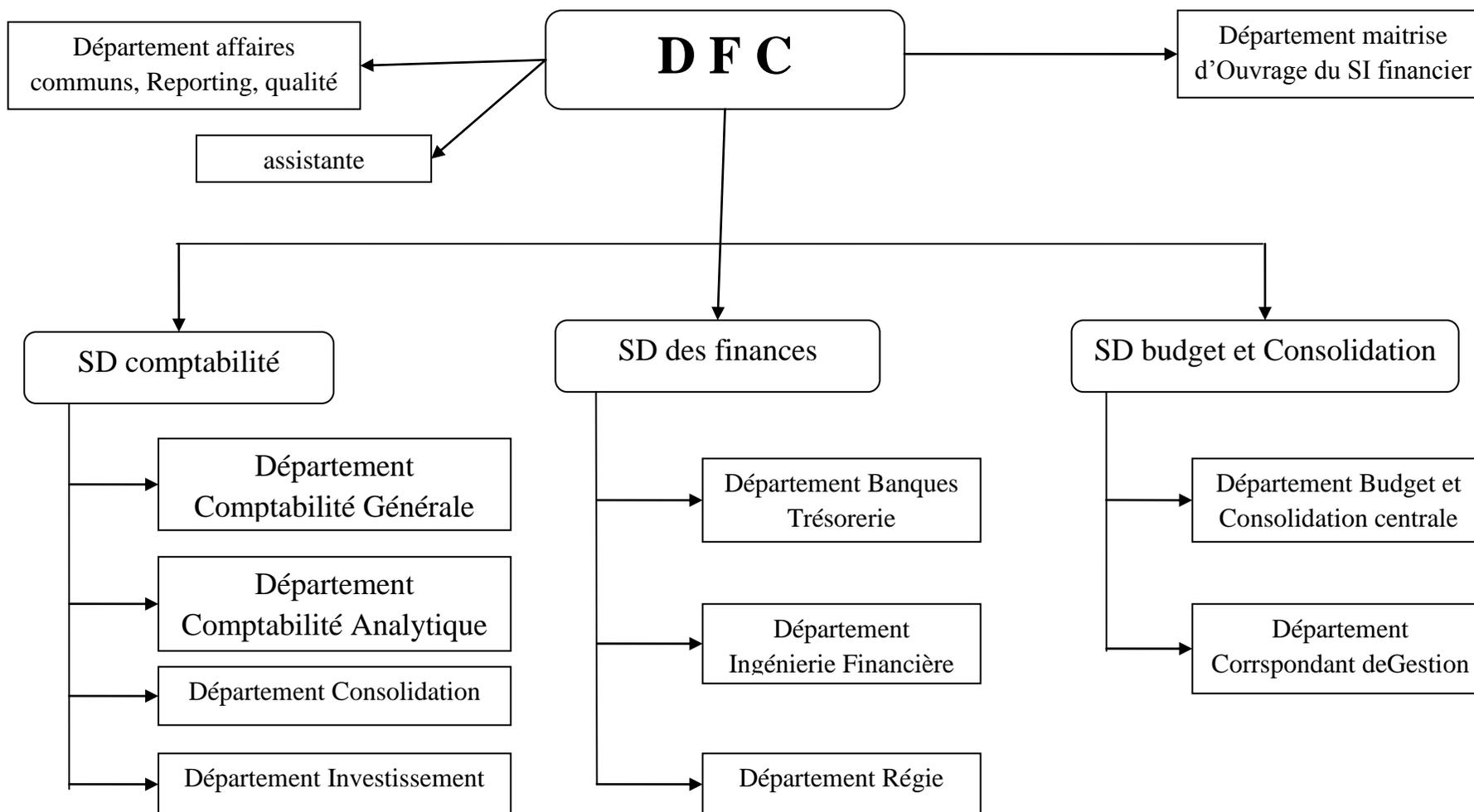
- sous direction comptabilité qui regroupe quatre départements : comptabilité générale, comptabilité analytique, consolidation et investissement.
- Sous direction des finances qui regroupe trois départements : banques trésorerie, ingénierie financière et régie.
- Sous direction budget et consolidation regroupe deux département : budget et consolidation centrale et correspondant de gestion.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

En plus de ces sous directions, on trouve d'autres département de soutien : maitrise d'ouvrage du système d'information financier, département affaires communes reporting qualité et assistante.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRPRISE ATM MOBILIS

Schéma N°3: organigramme de la direction des finances et comptabilité



SOURCE : Document de la DFC

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Section 2 : l'influence des avantages fiscaux sur l'investissement d'ATM Mobilis :

Après avoir présenté l'entreprise lieu de stage, il est important d'exposer et analyser les informations apportées par le stage et qui sont nécessaire pour enrichir et accomplir la partie théorique précédemment abordée.

Sous section1: Les avantages fiscaux accordés à l'entreprise ATM Mobilis

En 2012, l'entreprise ATM Mobilis a eu recours à l'Agence Nationale de Développement de l'investissement (ANDI) pour son projet d'investissement intitulé : extension, densification, et modernisation du réseau téléphonie mobile d'ATM Mobilis.

L'accord du projet par l'ANDI permettra d'obtenir des avantages fiscaux que se soit dans la phase de réalisation ou d'exploitation de l'investissement. Mais avant tous des procédures administratives doivent être accomplies pour mettre en place l'application de ces avantages.

- 1- Le dossier de déclaration à fournir
 - Une copie du registre de commerce ;
 - Une copie de la carte fiscale ;
 - Une déclaration d'investissement en deux (02) exemplaires ;
 - Une demande d'avantage en deux (02) exemplaires originaux ;
 - Une liste de biens et de services bénéficiant des avantages fiscaux en quatre (04) exemplaires originaux.
 - Une liste valorisée des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux.

1.1 La fiche de présentation du projet d'investissement : « extension, densification, et modernisation du réseau téléphonie mobile d'ATM Mobilis »

Cette fiche contient essentiellement deux partie : une partie concernant l'entreprise, son évolution et son activité, et la deuxième partie traitent le projet dans tous ses volets tel que intérêts, ressources...etc.

Le contenu de cette fiche est comme suit :

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- 1- Identification du projet : intitulé, nature, branche d'activité, code(s) d'activité, localisation, type d'investissement, origine des capitaux du projet, forme d'exploitation.
- 2- Présentation du promoteur : raison sociale, adresse siège sociale, forme juridique, capital social, associés ou principaux actionnaires, banque de domiciliation pour le projet, nationalité(s) des associés ou des principaux actionnaires, références du promoteur, description de l'entreprise et chiffres représentatifs ;

Tableau N°3 : Mobilis par les chiffres

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chiffre d'affaire (MDA)	20 981	25 178	27 002	39 994	46 389	47 749	47 992	51 305
Actifs (Bruts) dont En (MDA)	51 410	91 760	127 617	123 961	133 145	151 740	177 547	172 237
Immobilisations (MDA)	21 769	45 543	63 253	82 289	91 667	91 289	101 034	107 049
Effectifs	608	1776	2727	3131	3631	3968	4033	4064
Nombre d'abonnés	1 170 000	4 894 000	7 320 876	9 877 692	7 703 689	10 079 500	9 446 000	10 474 618
Nombre de BTS	760	1940	3471	4160	4348	4670	4968	5096
Nombre de BSC		56	60	68	68	69	73	70
Nombre de TRX	4553	12 287	20 000	28 000	30 355	34 422	37 374	40 625

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

Le tableau représente les chiffres les plus marquants de Mobilis, tel que le chiffre d'affaire qui est en augmentation permanente et en comparant entre l'année 2004 et 2011 on voit qu'il a doublé ce qui représente un bon signe pour l'entreprise.

Un autre chiffre important , le nombre d'effectifs qui a passé dans une durée de 8ans de 1million à 10 million d'abonnés.

- 3- Intérêt du projet : une analyse du marché qui comporte :

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Le marché ciblé : résidentiel (offre d'internet pour les familles), entreprise (offre internet et les Smartphones indispensables pour l'accès à l'internet) ;

Objectif de part de marché ;

Part de chiffre d'affaires prévue à l'exportation (pays ciblés) ;

4- Situation du terrain d'assiette : préciser si le projet au 31-12-2010 dispose déjà d'un terrain d'assiette ou est à la recherche d'un terrain.

5- Besoins en utilités : électricité, gaz et eau.

6- Préservation de l'environnement ; le promoteur doit s'engager à respecter les mesures de protection de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

7- Consistance du projet : le contenu du projet et ses opportunités.

8- Délai et planning de réalisation : le délai de réalisation est de 48 mois du 2012 au 2015, et le planning porte sur l'aménagement du site, génie civil, infrastructures et utilités, montages des équipements et essais et date prévue d'entrée en production.

9- Evaluation financière du projet :

9.1. Coût global du projet qui s'élève à 142.454 en million de DA ;

9.2. Evaluation des coûts par rubriques: en millions de DA ;

9.3. Synthèse de la structure de l'investissement : sous la forme d'un tableau qui comporte les différentes rubriques leurs montants en MDA est en pourcentage ;

Tableau N°4 : synthèse de la structure de l'investissement

UM: MDA

Rubriques	Montant	%
Frais préliminaires	-	
Terrain	-	
Bâtiments	-	
Equipements de production	117 725	82,64%
Matériels de transport et manutention	-	
Equipement auxiliaires	-	
Services liés à l'investissement	1533	1,08%
Besoins en fonds de roulement	23 196	16,28%
Total	142 454	100%

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

9.4. Graphe de financement du projet :

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- au niveau des apports en fonds propre (en millions de DA) : 124.454 ;
- crédits bancaire : 18.000 avec des détails sur ce crédit ;
- 10- Création d'emplois directs ;
 - 10.1. Emplois directs (par catégories de qualification) :
 - Cadres 347 dont 112 ingénieurs ;
 - Maitrise 127 dont 27 techniciens ;
 - Exécution 6 ;
 - 10.2 Emplois indirects générés par le projet.
- 11- Régime d'avantages sollicité : générale.
- 12- L'annexe : qui comporte :
 - Le tableau des comptes de résultats prévisionnels de 2012 à 2016 qui est comme suit :

Tableau N°5 : comptes de résultats prévisionnels de 2012 à 2016

UM: MDA

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	58 090	75 089	84 029	92 969	101 908
Matières et fournitures	2 563	2 691	2826	2967	3 115
Services	28 142	30 133	33 997	37 861	41 706
Valeur ajoutée	27 295	42 190	47 131	52 065	57 012
Frais de personnel	5 000	5 250	5 513	5 788	6 078
Impôts et taxes	3 888	4 395	4 776	5 244	5 579
Frais divers	-	193	211	227	234
Frais financiers	942	1 246	1 255	1 264	1 273
Dotations / amortissements	10 000	13 821	12 960	13 586	14 223
Résultats brut d'exploitation	7 554	17 359	22 492	26 031	29 701
IBS	1 889	4 340	5 623	6 508	7 425
Résultat net d'exploitation	5 666	13 019	16 869	19 524	22 276

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

- Le tableau de capacité d'autofinancement des exercices 2012 à 2017 :

Tableau N°6 : capacité d'autofinancement des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignation	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Capacité d'autofinancement :						
Résultat de l'exercice	6 405	13 773	17 622	20 277	23 030	13 874
Dotations aux amortissements techniques	8 351	12 749	11 762	12 252	12 742	10 370

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Autres dotations aux amortissements	464	515	573	639	713	797
Provisions pour départ à la retraite	779	86	87	89	91	93
Total	15 999	27 123	30 045	33 257	36 575	25 133

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

- Le tableau d'équilibre financier des exercices 2012 à 2017.

Tableau N°7 : l'équilibre financier des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignation	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Fond de Roulement (FR)	12 555	-12 634	-22 543	-22 859	-20 497	-9 147	15 148
Besoin Fond de Roulement (BFR)	1 054	-3 137	-3 344	3 746	5151	7140	14 636
Trésorerie (T)	11 501	-9 497	-19 199	26 605	-25 647	-16 287	512
Variation		-4 191	-207	7090	1404	1989	7496
Disponibilité	11 500	-9 498	-19 200	-26 606	-25 648	-16 288	-3830
	1	1	1	1	1	1	4 342

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

- Le tableau du placement des dépôts à terme concernant les exercices 2012 à 2016 :

Tableau N°8 : placement DAT des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignation	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Trésorerie fin de période	-9 498	-19 200	-26 606	-25 648	-16 288	-16 288	-3 830
Cession éléments d'actif	-	-	-	-	-	-	-
DAT fin de période	15 733	-	-	-	-	-	-
Placement en cours d'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Taux	1,50%	1,5%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Montant de Placement	-	-	-	-	-	-	-
Intérêt sur le placement	236	-	-	-	-	-	-

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- Echéances des dettes des immobilisations 2012 à 2016.

Tableau N°09 : échéances des dettes des immobilisations

UM: MDA

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde début de période immob. Tech		8 577	9 283	7 638	7 782	6 121
Solde début de période autres immob	3 165	1 141	100	113	128	145
<u>Acquisitions :</u>						
Immobilisation Téch	20 614	29 406	24 484	24 484	24 484	0
Autres immobilisations	5 849	514	581	656	742	838
Immobilisations en cours	14 725	7 112	5 297	5 755	0	0
<u>Règlements de l'exercice</u>						
Acquisitions téch	27 693	27 849	22 913	23 346	18 363	0
Autres acquisitions	5 703	501	566	640	723	817
Dettes antérieur téch	0	8577	9 283	7 638	7 782	6 121
Autres dettes antérieur	3165	1141	100	113	128	145
Total règlement	36 561	38 068	32 862	31 737	26 996	7 083
Dettes antérieur téch	8 577	9 283	7 638	7 782	6 121	0
Autres dettes antérieur	1 141	100	113	128	145	163
Total dettes	9 718	9 383	7 751	7 910	6 266	163

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

Ce tableau est accompagné du tableau des acquisitions en TTC¹ et tableau des règlements en TTC² pour les exercices 2012 à 2016.

Règlement = 9/12 de mois de montant de l'immobilisation à la réception
+ 2/12 de mois de la dette N-1 (10/12 mois le reste 2/12 mois).

- Tableau des investissements des exercices 2012 à 2016.

Tableau N°10 : Les investissements des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<u>Solde début de période</u>						
Immob.tech	101 125	136 464	172 983	202 763	233 002	187 838
Autres immob	7 913	13762	14 275	14 856	15 512	10 860
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						

¹ Annexe N°1.

² Annexe N°2.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

BTS (10/12)	20 614	29 406	24 484	24 484	24 484	
Equipements du cœur de réseau						
Cour de réseaux						
Autres immobilisations	5 849	514	581	656	742	838
Immobilisations en cours (BTS 2/12)	14 725	7 112	5 297	5 755	-	-
TOTAL	150 226	187 258	217 620	248 515	273 740	199 535

Source : fiche de présentation du projet d'investissement

Le solde de début de période de l'année 2012 est le total des investissements de l'année 2011 obtenu du tableau des investissements de l'exercice 2011.³

D'une façon générale le solde de début de période de l'année **n** est le total de l'année **n-1**.

- Tableau du chiffre d'affaires des exercices 2012 à 2016.

- Tableau N°11 : chiffre d'affaires des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
C.A Post payés	20 500	24 716	27 623	30 531	33 438	26 736
Pré payé	30 000	41 122	46 614	52 106	57 598	55 803
Inter connexion	7 000	8 460	8 948	9 435	9 922	9 629
Roaming	500	716	769	822	874	907
TOTAL CA en HT	58 000	75 000	83 954	92 894	101 833	93 075
TVA	9 755	12 631	13 141	15 652	17 163	15 669
TOTAL CA en TTC	67 775	87 645	98 095	108 997	118 997	108 743

Source : document de l'entreprise

Le chiffre d'affaires est déterminé en HT.

Roaming : communications effectuées dans les réseaux étrangers.

Interconnexion : communications en provenance des autres opérateurs en Algérie.

le chiffre d'affaire est déterminé en fonction d'une hypothèse basée sur la relation statistique entre les immobilisations technique et le chiffre d'affaire

³ Annexe N°3.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

réalisé durant la période 2004 au 2011 ; a fait ressortir une tendance linéaire de $R^2 = 92,68\%$.

- Tableau des créances des exercices 2012 à 2016.

Tableau N°12 : créances des exercices 2012 à 2016.

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Créances sur clients	20 323	23 524	26 863	30 316	33 865	35 463
Dotations aux provisions sur clients	19 741	20 212	20 749	21 356	22 033	22 742
Créances Net	582	3 313	6 114	8 961	11 832	12 721

Source : document de l'entreprise

Montant de la provision au 31/12/2011 est de 19 335 MDA

Ajustement de la provision de 4% pour toutes des années d'étude sur le montant de la créance brut

- Tableau d'encaissements sur chiffre d'affaires des exercices 2012 à 2016

**Tableau N°13: encaissements sur chiffre d'affaires des exercices 2012
à 2016**

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Créances début de période	20 884	20 323	23 524	26 863	30 316	33 865
Ventes des produits de l'exercice	67 775	87 645	98 095	108 546	118 997	108 743
Encaissement sur CA de l'exercice	61 330	81 056	90 836	100 616	110 395	101 501
Encaissement sur créances	7006	3 387	3 921	4 477	5 053	5 644
TOTAL CREANCES	20 323	23 524	26 863	30 316	33 865	35 463

Source : document de l'entreprise

L'encaissement sur Chiffre d'affaire de l'exercice en TTC est basé sur 10/12 mois + 4/12 mois l'antérieur.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

- Tableau de dotations amortissements et provisions des exercices 2012 à 2016.

Tableau N°14 : dotation amortissements et provisions des exercices 2012 à 2016

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<u>Dotation de l'exercice</u>						
Dotation aux amortissements technique	8 351	12 749	11 762	12 252	12 742	10 370
Autres dotations aux amortissements	464	515	573	639	713	797
Dotations aux provisions clients	406	470	537	606	677	709
Provisions pour départ à la retraite	779	86	87	89	91	93
TOTAL	10 001	13 821	12 960	13 586	14 223	11 969

Source : document de l'entreprise

- Tableau des amortissements et provisions cumulés des exercices 2012 à 2016.

Tableau N°15 : amortissements et provisions cumulés des exercices 2012 à 2016.

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<u>Cumule des amortissements et provisions</u>						
Dotations aux amortissements technique	80 732	93 482	105 244	117 496	130 238	140 608
Autres dotations aux amortissements	2 960	3 475	4 048	3 686	5 399	6 196
Dotations aux provisions sur clients	19 741	20 212	20 749	21 356	22 033	22 742
Provisions pour départ à la retraite	3 055	3 141	3 228	3 317	3 408	3 501

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

TOTAL	106 489	120 309	133 269	146 856	161 078	173 047
--------------	--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Source : document de l'entreprise

Le cumul de l'année 2012 est obtenu en additionnant le montant de l'année 2011 et le montant de l'année 2012, et cela en utilisant les données du tableau des amortissements et provisions de l'année 2011⁴ et celui des années 2012 à 2016.

En général le cumul de l'année **n** est égal, au cumul de l'année **n-1** ajouté du montant de l'année **n**.

- Tableau des amortissements des exercices 2012 à 2016.

Tableau N°16: amortissements des exercices 2012 à 2016.

UM: MDA

Désignations	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<u>Dotation des anciennes immobilisations technique</u>						
Dotation de l'exercice / ancienne immobilisation	3 927	3 927	3 927	3 927	3 927	3 927
<u>Dotation des nouvelles immobilisations techniques</u>						
BTS	4 424	8 822	7 835	8 325	8 814	5 382
Equipements du cœur de réseau						1 061
Cour de réseaux						-
TOTAL	8 351	12 749	11762	12 252	12 742	10 370

Source : document de l'entreprise

On suppose que les anciennes immobilisations ont 06 ans d'utilité, montant de la VNC est de 23 251 MDA

Les taux de l'amortissement diffèrent selon le type de l'immobilisation :

Les BTS : 7%

Les équipements du cœur de réseau : 14%

Cœur de réseaux : 20%

⁴ Annexe n°4.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

L'étude technico-économique devra être accompagnée des documents d'appui nécessaires à la présentation du projet, notamment :

- Copie des statuts;
- Les documents relatifs au terrain d'assiette (titre de propriété, concession, bail de location) ;
- Expertises des apports en nature ;
- Agréments ou autorisations (délivrés par les administrations compétentes) nécessaires à la réalisation et/ou à l'exploitation du projet.

La fiche de présentation du projet d'investissement a été renseignée par les différentes structures à savoir :

- La direction des finances et de la comptabilité pour la partie financière du projet, plan de financement prévisionnel, compte de résultats prévisionnels.
- La direction des ressources humaines pour la partie création d'emplois directs.
- Les autres directions (maintenance réseau, déploiement réseau, transmission) ont été chapeautées par la direction engineering et développement réseau et ce, pour prendre en charge le volet liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux et la liste des biens et services.
- Commentaire de l'intérêt du projet pour l'économie nationale chiffre et analyse à l'appui a été fait par le divisionnaire principal.

1.2 La liste des biens bénéficiant des avantages fiscaux :

Cette liste comporte tous les biens et services qui seront acquis par l'entreprise dans le cadre de la réalisation du projet d'investissement, pour l'entreprise ATM Mobilis c'est les équipements à acquérir pour la période calculée du 2012 à 2016.

Elle est présentée sous forme d'un tableau qui comporte la désignation du bien, la quantité et le fournisseur.

Elle doit être signée feuille par feuille, et n'importe quelle erreur dans la désignation ou les caractéristiques du produit implique la non reconnaissance de

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

ce bien par la douane et par conséquent ne pas bénéficier des avantages fiscaux concernant ce bien.

1.3 La décision d'octroi d'avantages fiscaux

Après la présentation du dossier complet concernant le projet d'investissement, une demande d'avantages est introduite par monsieur le président directeur général au mois de juillet 2012 dont la réponse est sous une décision d'octroi d'avantages fiscaux concernant la phase de réalisation prise par la direction des études chargée des investissements directs étrangers et des grands projets de l'ANDI.

Cette décision comprend 16 articles :

- L'identification de l'entreprise
- Type d'investissement et libellé d'activités
- Consistance de l'investissement
- Régime d'avantages : général.
- Avantages octroyés : outre les incitations fiscales, et parafiscales et douanières prévus par le droit commun, et sans préjudice de la réglementation en vigueur, le projet d'investissement visé ci-dessus, bénéficie au titre de sa réalisation des avantages suivants :
 - Exonération de droits de douane pour les biens non exclu, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- Exemption des droits d'enregistrement des actes de concessions des terrains attribués dans le cadre de l'ordonnance conformément à l'ordonnance n° 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement.
- Durée de la période de réalisation : elle est fixée à 48 mois.
- La validité de la décision.
- Engagement du promoteur.
- Avantages liés à l'exploitation : l'investisseur est invité à se rapprocher du Guichet Unique Décentralisé concerné à l'effet de bénéficier d'une

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

décision d'octroi d'avantages d'exploitation, conformément à l'alinéa 2 de l'article 7 de l'ordonnance 06- 08 sus visée.

- Procès verbal définitif : le procès verbal définitif est une formalité obligatoire, à accomplir auprès des services des impôts territorialement compétents au plus tard trente (30) jours après l'achèvement du délai de réalisation.
- Suivi du projet d'investissement
- Respects des engagements
- Cas de fausse déclaration
- Ampliation de la décision : ampliation de la présente décision, conformément à l'article 8 de l'ordonnance 01-03 sus visée et transmission des copies à la Direction Générale des Impôts et à la Direction Générale des Douanes.

1.4 L'Etat d'avancement du projet d'investissement

Suite à cette décision l'entreprise bénéficiera des avantages fiscaux durant toute la période de réalisation, et par conséquent elle est tenu de transmettre un état d'avancement du projet d'investissement à l'ANDI et qui doit être validé par l'administration fiscale au plus tard le 30 avril de chaque année conformément aux articles 41 et 42 du décret exécutif 08-98 sus visé donc cette état serra présenter avec le bilan annuel de l'entreprise.

Les équipements liés au projet d'investissement seront acquis d'une manière progressive durant la durée de réalisation fixée, l'entreprise doit procéder à une imputation de biens à chaque acquisition. À la fin de la période accordée par l'ANDI, la liste des biens bénéficiant des avantages devrait être totalement apurée.

Si la durée précisée par l'ANDI na pas été suffisante une demande de prolongation ou délai peut être présentée par l'entreprise.

Les avantages liés à l'étape d'exploitation vont être mises en place suite à une décision par Guichet Unique Décentralisé, après constatations d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Sous section2 : étude de l'influence des avantages fiscaux sur l'investissement

Après avoir abordé le dossier et les étapes nécessaires pour l'attribution des avantages fiscaux. Dans cette partie l'étude consiste à analyser leurs impacts sur le compte de résultat, bilan, et les investissements de l'entreprise.

L'analyse traite l'origine de la relation entre les rubriques touchées par ces avantages et les principaux postes des Etats financiers tel que le chiffre d'affaires, le bilan (les immobilisations, l'impôt...etc) et le résultat.

1- Analyse de l'impact avantages fiscaux en phase de réalisation

Accroissement du chiffre d'affaire chez ATM MOBILIS

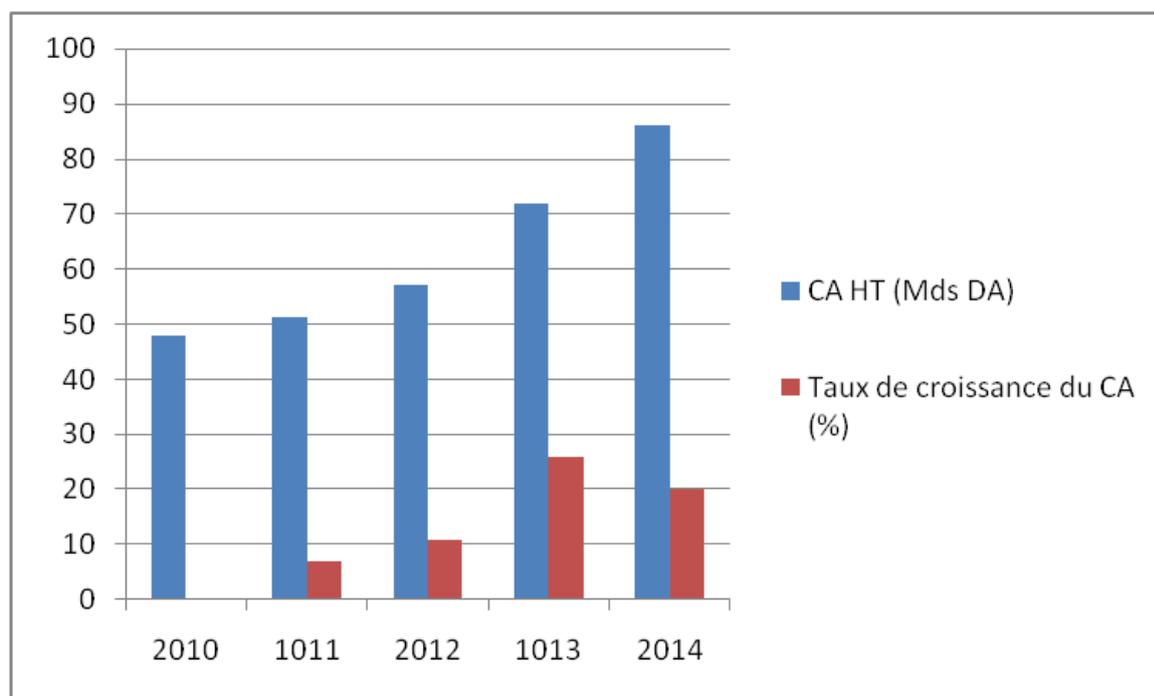
Tableau N° 17: La croissance du chiffre d'affaire durant la période 2010-1014

Désignation	2010	1011	2012	1013	2014
CA HT (Mds DA)	48	51	57	72	86
Taux de croissance du CA (%)	-	7	11	26	20

Source : les comptes de résultat des exercices concernés

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Graphes N°1 : Présentation de l'évolution du CA et son taux de croissance



Source : Elaboré sur la base des bilans des exercices concernés

D'après les données, le chiffre d'affaires d'ATM Mobilis a connu une croissance continue de 2010 à 2014.

En 2013 Mobilis a réalisé un chiffre d'affaires exceptionnel qui a atteint 72 milliards de dinars, en hausse de 26% comparativement à celui de 2012.

Evolution de l'actif

Tableau N°18 : L'évolution de l'actif entre 2010 et 2014

UM: MDA

Désignation	2014	2013	2012	2011	2010
actif non courant	94 671 730 583	67 854 209 286	44 328 856 658	31 459 851 033	34 297 274 036
Actif courant	73 516 251 240	71 029 652 313	59 176 558 945	44 178 318 505	57 844 954 843
Actif	168 187 981 823	138 893 871 599	103 505 425 603	75 638 169 539	92 142 228 880
Evolution de l'actif	21,09%	34,19%	36,84%	-17,91%	-

Source : Les bilans des exercices concernés.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

L'actif total de l'entreprise a connu une diminution de 17,91% dans l'année 2011, puis une augmentation successive avec des taux décroissants entre l'année 2012 et 2014. L'évolution la plus importante de l'actif est au niveau de l'année 2012 avec le taux 36,83%.

L'actif courant et l'actif non courant ont suivis le rythme de l'évolution de l'actif total, sauf en 2014 où l'actif non courant a baissé.

Complément d'information lié à l'actif non courant

Tableau N°19: L'évolution de l'actif non courant durant la période 2010 à 2014

UM : dinars algérien (DA)

Désignation	2014	2013	2012	2011	2010
immobilisations incorporelles	5 464 994 041	6 095 781 374	504 065 757	473 718 181	220 393 356
immobilisations corporelles	145 732 753 756	98 779 202 749	27 578 156 807	25 865 402 946	26 495 411 703
Terrains	321 982 460	353 762 000	353 762 000	353 762 000	353 762 000
Bâtiments	4 585 389 382	4 638 061 046	4 736 360 965	4 869 576 326	1 140 213 021
Immobilisation en concession	15 052 756 820	11 674 065 349			
autres immobilisations corporelles	67 958 005 036	44 397 778 328	22 488 033 842	20 642 064 620	25 001 436 682
immobilisations en cours	15 052 756 820	11 674 065 349	15 694 512 488	4 820 953 073	7 385 740 726
immobilisations financières	73 516 251 240	704 761 189	552 131 604	299 776 831	195 728 249
prêts et autres actifs financiers non courant	191 080 200	136 759 716	198 549 037	104 208 792	162 265 419
impôts différés actif	1 096 522 646	568 001 473	353 582 567	195 568 039	33 462 830
Actif non courant	94 671 730 583	67 854 209 286	44 328 856 658	31 459 851 033	34 297 274 036
Evolution de l'actif non courant	39,52%	53,07%	40,91%	-8,27%	-

Source : les bilans des exercices concernés

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

L'actif non courant évolue d'un exercice à un autre, en 2011 cette évolution négative est due à la diminution des immobilisations corporelles (autres immobilisations corporelles d'un montant équivalent à 4 359 372 062) et les immobilisations encourues de 2 564 787 653.

Les exercices de 2012 à 2014 marquent une évolution positive dans l'actif non courant sa valeur change pour atteindre son maximum en 2013 avec une augmentation de 53,07% suite à l'acquisition des immobilisations.

Complément d'information lié à la Trésorerie

Tableau N°20: Les disponibilités de l'entreprise entre 2010 et 2014

UM: DA

Désignation	2014	2013	2012	2011	2010
Placement et autres actifs financiers courants	26 475 951 552	25 891 034 563	17 500 000 000	14 000 000 000	25 000 000 000
Trésorerie	14 325 155 125	17 818 944 516	20 491 496 145	12 950 924 983	9 703 823 569
Disponibilités et assimilés	40 801 106 677	43 709 979 079	37 991 496 145	26 950 924 983	34 703 823 569
Evolution	-6,65%	15,05%	40,97%	-22,34%	-

Source : les bilans des exercices concernés

Les disponibilités et assimilés connaissent un accroissement remarquable pour l'année 2012 avec une hausse de 40,97% suite à l'augmentation simultanée de ces deux composantes : la trésorerie et les placements, suivit de l'année 2013 avec 15,05% suite à la hausse des placements (la trésorerie a connu une baisse).

Mais les deux autres années marquent une diminution dans le montant des disponibilités d'une façon remarquable en 2011.

Ces augmentations sont justifiées par l'accord des avantages liés à la phase de réalisation du projet d'investissement accordé par l'ANDI tel que la franchise de la TVA et la taxe foncière et les droits de douanes.

Evolution de l'effectif

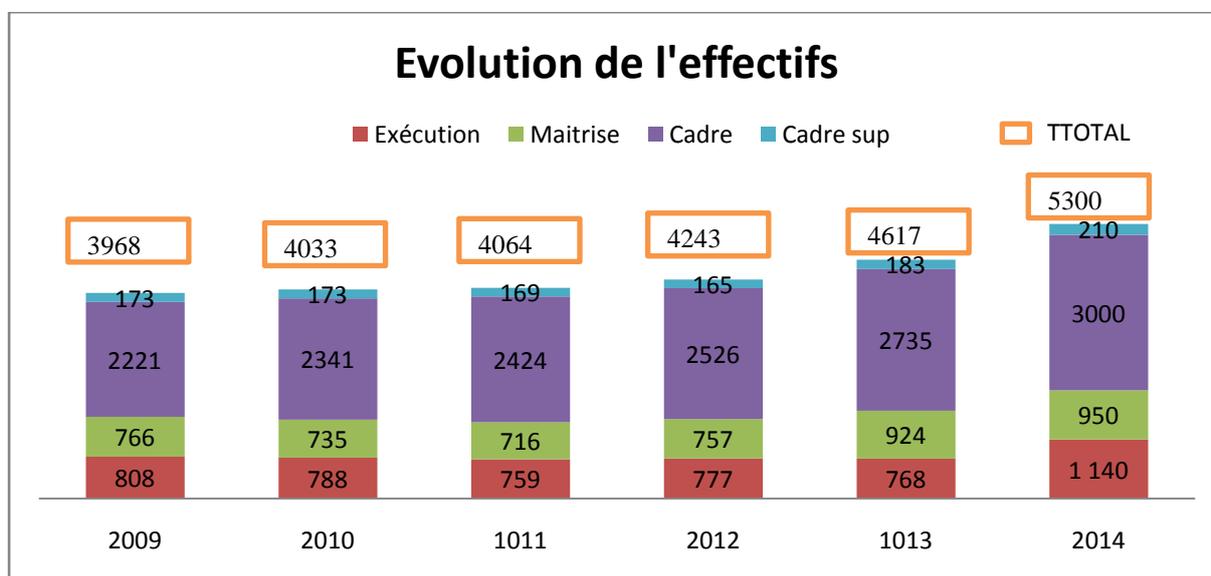
Tableau N°21: l'évolution de l'effectif entre 2010 et 2014

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Année	2009	2010	1011	2012	1013	2014
Exécution	808	788	759	777	768	1 140
Maitrise	766	735	716	757	924	950
Cadre	2221	2341	2424	2526	2735	3000
Cadre sup	173	173	169	165	183	210
total	3968	4033	4064	4243	4617	5300
Evolution	-	1,64%	0,77%	4,40%	8,81%	14,79%

Source : d'après la documentation de la direction des ressources humaines (DRH)

Graphe N°2: L'évolution de l'effectif entre 2010 et 2014



Source : Etabli sur la base de la documentation de la DRH

L'évolution de l'effectif est en croissance permanente entre 2010 et 2014 mais avec des taux variables, la variation devient plus importante entre 2012 et 2014 et a atteint 14,79% en 2014.

Cette croissance est remarquable au niveau de recrutement des cadres, elle est justifiée par des nouveaux débouchés et la promotion des anciens employés.

2- L'impact des avantages fiscaux liés à l'exploitation

L'étude de l'impact des avantages fiscaux liés à l'exploitation consiste à étudier principalement l'impact de l'IBS et la TAP qui représente des rubriques du compte de résultat, l'IBS c'est l'impôt exigible et la TAP rentre dans les impôts et taxes et versements assimilés.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

L'entreprise n'a pas encore entamée la phase d'exploitation donc elle ne bénéficie pas des avantages fiscaux liés à cette étape, pour cela on va procéder à une étude comparative entre l'existence ou non des exonérations en matière d'IBS et la TAP.

2-1 L'exonération de la TAP

Tableau N°22: Le chiffre d'affaire et la TAP entre 2012 et 2014

UM: DA

Années	2012	2013	2014
le chiffre d'affaire	57 161 798 791	71 886 626 905	86 060 452 349
TAP	1 143 235 976	1 437 732 538	1 721 209 047

Source : les comptes de résultat de l'entreprise

Le tableau ci-dessus représente l'évolution de la TAP, qui est calculée sur la base du chiffre d'affaire multiplié par 2%, elle est en relation direct avec le chiffre d'affaire.

Tableau N°23 : Le résultat ordinaire avec et sans exonération de la TAP

UM: DA

Années	2012	2013	2014
résultat ordinaire sans exonération de la TAP	14 226 769 569	20 649 191 035	16 639 371 149
TAP	3 725 127 496	5 339 853 383	4 746 169 123
resultat ordinaire avec exonération de TAP	17 951 897 065	25 989 044 418	21 385 540 272
Différence	26,18%	25,86%	28,52%

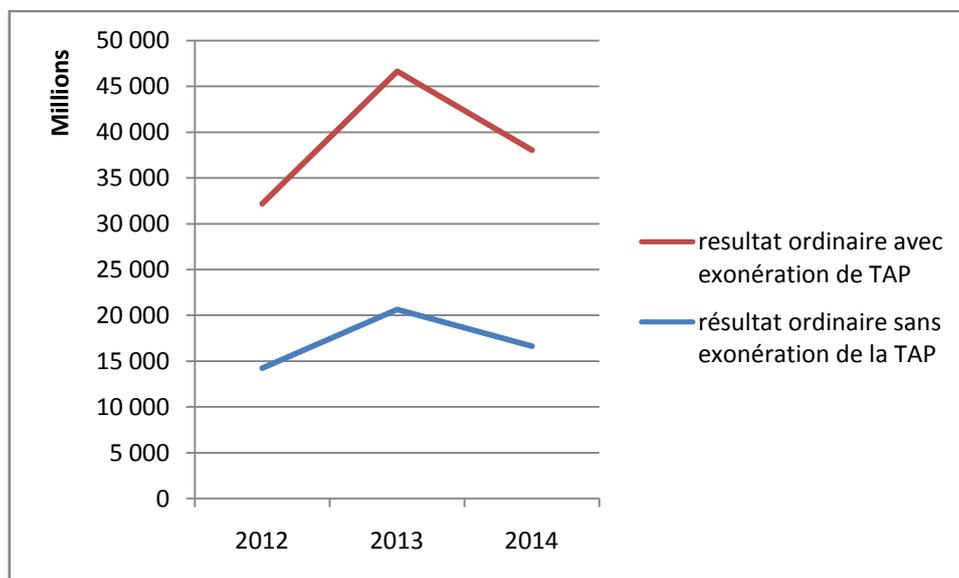
Source : les comptes de résultat de l'entreprise

L'exonération de la TAP à permet d'avoir un résultat ordinaire plus important avec une croissance entre 25% et 28,52% en 2014.

La différence dans le résultat ordinaire augmente en augmentant le chiffre d'affaires, donc l'entreprise doit profiter de cet avantage en maximisant son chiffre d'affaires pendant la période d'exonération.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS

Graphe N° 3: Le résultat ordinaire avant et après exonération de la TAP



Source : Elaboré sur la base des comptes de résultat des exercices concernés

2-2 L'exonération de l'IBS

Le paiement d'un impôt entraîne une sortie de flux monétaire de l'entreprise, donc l'exonération permettra d'éviter cette sortie et puis augmenter la trésorerie.

Tableau N°24: La trésorerie avec et sans exonération d'IBS entre 2012 et 2014

UM: DA

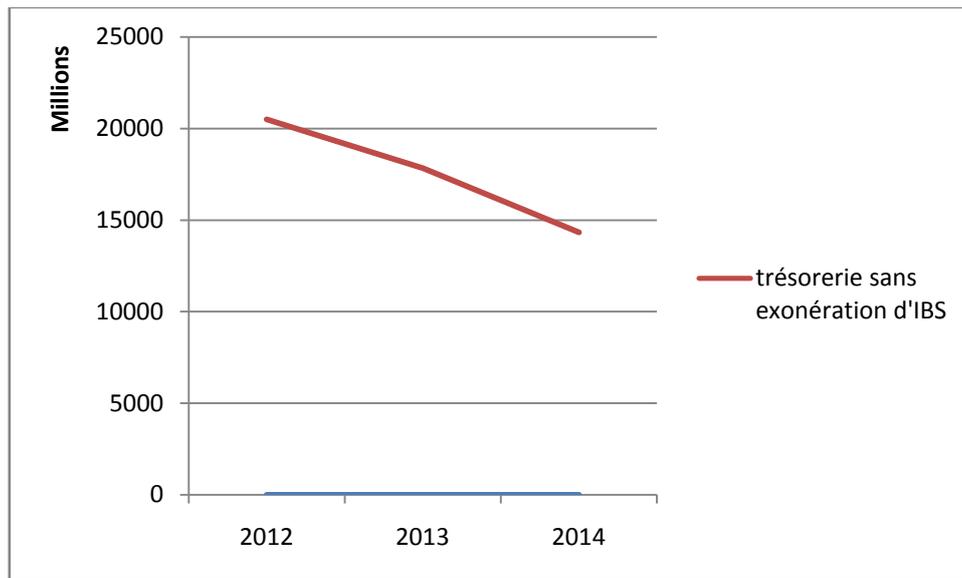
Années	2012	2013	2014
trésorerie sans exonération d'IBS	20 491 496 145	17 818 944 516	14 325 155 125
IBS	3 725 127 496	5 399 853 383	4 746 169 123
trésorerie avec exonération d'IBS	24 216 623 641	23 218 797 899	19 071 324 248
Différence en (%)	18,18%	30,30%	33,13%

Source : les bilans de l'entreprise

Trésorerie avec exonération d'IBS = trésorerie sans exonération d'IBS – IBS

Graphe N°4 : La trésorerie de l'entreprise sans et avec exonération d'IBS

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPRISE ATM MOBILIS



Source : Elaboré sur la base des bilans des exercices concernés.

L'exonération de l'IBS permet la majoration de la trésorerie, 33,13% en 2014 qui est un taux important, il dépasse le quart de la valeur initiale de la trésorerie avant exonération.

Chapitre 3 : ANALYSE DE L'INFLUENCE DES AVANTAGES FISCAUX SUR L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'ENTRAPHRISE ATM MOBILIS

Après avoir analysé les principaux postes concernées par les avantages, on peut conclure que l'impact des avantages fiscaux peut être remarqué de deux manières :

- D'une manière direct : accroissement des investissements, ce qui a été remarqué concernant les immobilisations par l'acquisition de nouvelles immobilisations ou l'augmentation de l'effectif qui est un investissement en ressources humaines.
- D'une manière indirect : dans la diminution du poids des charges dans le compte de résultat ce qui permettra l'augmentation des résultats, ou dans l'augmentation des disponibilités dans le bilan qui représentent un moyen de financement de l'investissement.

D'une manière générale, les avantages fiscaux accordés à l'entreprise ATM Mobilis pendant la phase de réalisation du projet d'investissement de 2012 jusqu'à 2014 ont contribué dans l'évolution du Chiffre d'affaires de l'entreprise et par conséquent sur le résultat accompagnée d'une augmentation de l'effectif surtout les cadres qui est l'un des principaux objectifs d'attribution des avantages fiscaux.

La phase d'exploitation n'a pas encore été entamée mais avec une étude comparative entre l'existence ou non des avantage liés à cette phase, on peut conclure que l'exonération de la TAP permettra une augmentation du résultat, et vu qu'elle a une relation direct avec le chiffre d'affaire l'entreprise doit augmenter au maximum son CA pour profiter de cette avantage et cela nécessite de nouveaux investissements.

Tandis que l'IBS a permet d'avoir une trésorerie plus importante qui peut être utilisé pour crée d'autres investissements.